



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex

Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : sntrsins@vjf.cnrs.fr

Site Web : <http://sntrs.fr/> Twitter: https://twitter.com/SNTRSCGT_INSERM

Compte rendu de la réunion syndicats direction de l'Inserm du 26 juin 2014

Le **nouveau PDG Yves Levy** était entouré de M T Damerval et de M H Brahmi ainsi que de M PE Sinet.

Toutes les organisations syndicales étaient présentes. Le SNTRS-CGT était représenté par G Mercier et C Labat.

Après un message de bienvenue, Yves Levy a déclaré que l'Inserm devait avoir des objectifs stratégiques pour les 5 prochaines années. La vie de l'Institut se devait d'être en phase avec ces objectifs. L'Institut, dans le cadre d'un budget contraint, devait avoir une réflexion globale pour lui permettre de faire des choix. Le PDG est pour une recherche transdisciplinaire et fondamentale forte, ainsi que pour une recherche technologique en partenariat. L'Inserm doit aider les gouvernements à la décision par une politique de veille scientifique. L'Inserm doit entretenir ses liens avec les associations de patients et avoir une communication scientifique de haut niveau. Il a évoqué la politique de site. Les sites seront évalués selon leur masse critique, l'excellence et l'adaptation aux priorités de l'organisme. Il a aussi évoqué la question du recrutement et de la carrière des personnels.

Puis la parole fut donnée aux organisations syndicales.

Déclaration liminaire du SNTRS-CGT

La Loi Fioraso en ajoutant le transfert à l'innovation comme mission des organismes de recherche a, dans le cadre d'une politique d'austérité renforcée, réduit la recherche fondamentale à la portion congrue. La Stratégie Nationale de Recherche en est l'illustration. La recherche en Sciences de la vie se trouve réduite à « Santé et bien Etre ». Terminologie qui relève plus du rayon médecine douce des librairies que de stratégie de recherche. Tout centrer sur l'Humain en excluant quasiment la démarche expérimentale est un changement de paradigme. Vous comprendrez que cette vision étonnement régressive suscite chez les scientifiques des inquiétudes fort légitimes.

Depuis le pacte pour la recherche de 2005, avec l'organisation de la recherche en projets et l'explosion concomitante de la précarité, l'institution est en crise. Les personnels sont en souffrance. La recherche c'est avant tout celle permanente des moyens financiers. Le bon chercheur n'est pas celui qui a une démarche scientifique mais celui qui sait ramener la monnaie et fait travailler les précaires. Quant aux directeurs d'unités ils sont devenus des managers.

Le Premier Ministre lors de son discours d'investiture a affirmé que les financements et les personnels des opérateurs de l'Etat, dont font partie les organismes de recherche, devraient diminuer de **2% l'an** pour les trois prochaines années. **Pouvez-vous nous dire si l'Inserm est concerné ?**

La **loi de Finance** rectificative est en cours de discussion à l'Assemblée Nationale. Mme Fioraso a annoncé une économie de 1,6 milliards d'euros étalée sur les trois prochaines années pour l'ensemble de l'ESR, soit **500 millions/an**. **Quelles conséquences pour l'Inserm ?**

Dans ce climat d'austérité, c'est l'inquiétude qui domine dans le monde de la recherche. Inquiétude quant à l'avenir de l'emploi scientifique, quant à l'avenir de nos organismes.

C'est cette inquiétude qu'a exprimée la réunion plénière du Comité National du CNRS à laquelle étaient invités les membres des instances scientifiques des autres organismes dont l'Inserm.

Madame Fioraso, la veille de cette réunion plénière, a déclaré « *Je tiens à rassurer les chercheurs : les campagnes de recrutements vont se poursuivre, même si les recrutements seront moins nombreux que précédemment* ». **Pour l'Inserm cela signifie pour 2015 concrètement combien de recrutements en moins, non seulement pour les chercheurs mais aussi bien entendu pour les Ingénieurs et techniciens ?**

Or les carrières dépendent des flux, recrutements et départs en retraite. Conséquence des lois Fillon les personnels retardent leurs départs en retraite. Moins de recrutements, moins de départ en retraites, peut-on dans ces conditions encore parler de carrière ? **Que comptez-vous faire pour accroître les possibilités de promotions ?**

Le bilan social 2013 de l'Institut confirmait le vieillissement de la population des personnels statutaires Chercheurs Ingénieurs Techniciens.

Pour les chercheurs, l'âge moyen des recrutements CR1 ne cesse de croître conséquence de l'accroissement de la durée du post doc. De 30.7 ans pour les CR1 en 2007, il est passé à 34.7 en 2013.

A l'Inserm **les femmes** continuent d'être victimes de discrimination. Comme le montre le sex-ratio des catégories de personnels. Plus la qualification s'accroît, plus leur proportion diminue. Elles représentent 77% des AI, 66% des IE, 54% des IR, 53% des CR1, 43% des DR2, 32% des DR1, 22% des DRE. Plus le recrutement est tardif, plus les critères de recrutement sont élevés et plus elles sont défavorisées dans la compétition au recrutement. **Que comptez-vous faire pour remédier à cette situation ?**

L'Inserm a développé une politique de primes (excellence, exceptionnelles, etc...) qui créent des inégalités et du malaise dans les laboratoires et service. Nous nous sommes opposées à cette politique. Nous attendons des actions qui permettront de répondre aux besoins de l'ensemble de salariés en particulier au niveau de la politique sociale : restauration, mutuelles et CAES. **Comptez-vous poursuivre le soutien financier à la politique sociale développée par le CAES Inserm ?**

Concernant les IT

Leur travail est déqualifié comme le montre le pourcentage de candidats ayant un diplôme supérieur au diplôme requis (IE, 16%, T 53%, AJT 60%)

La mobilité est devenue de plus en plus difficile en particulier pour celles et ceux qui sont dans les centres. Celles et ceux qui, dans des services et plateformes mutualisés, souffrent d'une taylorisation du travail. Le malaise est d'autant plus fort quand la hiérarchie n'est pas Inserm.

Les IT vivent très mal l'arbitraire des classements régionaux, dont les critères sont à discrétion de la Direction. Nous demandons que la note des classements figure dans le dossier GAIA. **Nous revendiquons, dans les commissions paritaires, le droit de discuter de tous les dossiers des agents et pas seulement ceux classés « A » par la Direction.**

Dans ce climat comment voulez-vous que les personnels soient bien. Ils souffrent et s'adressent de plus en plus à nous pour résoudre leurs situations de souffrance. **Face à des directeurs d'unité qui refusent que le Conseil de Laboratoire soit élu, ou qui empêchent les membres des CSHSCT de faire leur travail, que comptez-vous faire ?**

La précarité

40% des personnels sont des précaires. Votre prédécesseur rendait responsable les directions de laboratoires de recourir aux précaires. C'était se moquer du monde. Puisque la recherche sur contrat implique de demander des CDD pour que la demande soit prise en compte. **La loi Sauvadet oblige au bout de 6 ans à requalifier un CDD en CDI sur une fonction permanente.** C'est pour éviter son application que les Directions d'organisme ont institué la charte avec le 3 +2. La Direction de l'Inserm a tout fait pour restreindre le plus possible l'application de la loi Sauvadet. Tout le monde se plaint de la précarité comme facteur de déstabilisation des formations de recherche et des services. **Quel est votre point de vue sur la question ? Que proposez-vous pour réduire la précarité ?**

Relations avec les Syndicats

Le suivi de toutes ces questions qui préoccupent les salariés de l'Inserm demandent l'élargissement du dialogue social à l'Inserm. **Comment envisagez-vous de travailler avec les organisations syndicales ?**

Le SNTRS CGT a tenu à souligner le changement notable dans les relations de la Direction avec les organisations syndicales depuis que M H Brahmi a pris la responsabilité de la DRH. Il n'y a plus ce refus de discuter. Nous pouvons enfin avoir des discussions concrètes apaisées tout du moins avec la DRH. Ce dont nous nous félicitons.

Les autres organisations syndicales ont souligné le problème de l'insuffisance des financements, de l'insuffisance du nombre de postes de titulaires, de la précarité, de la nécessité pour l'Institut de reprendre la main sur l'évaluation. Nous leur laissons le soin de faire le compte rendu de leurs interventions. Néanmoins, le Snirs-CGC s'est distingué en affirmant qu'il avait approuvé la charte des CCD car elle représentait un plus pour les précaires. Ces derniers apprécieront !

Aux organisations syndicales, le PDG a répondu qu'il n'avait aucune indication sur la Loi de finance rectificative. Il s'en tient au discours du Président de la République prononcé lors des 50 ans de l'Inserm affirmant que la recherche biomédicale serait protégée. Nous savons tous ce qu'il en est des promesses de François Hollande.

Concernant l'emploi, le PDG a proposé d'ouvrir un chantier de discussions avec les organisations syndicales aussi bien concernant les chercheurs que les IT. Au cours de la discussion, **il a semblé ouvert à discuter du rapport 60%/40% d'embauches CR1/CR2.** Sur ce point nous lui avons réaffirmé notre revendication de privilégier le recrutement au plus près de la thèse et un retour à un recrutement de 60% des CR2. Concernant les classements régionaux, **Yves Levy a bien indiqué que le classement A ou B devait être accompagné d'une explication par le RH de la délégation** et n'a pas exclu la **possibilité d'évoluer sur cette question** tout en rappelant que l'administration doit définir ses priorités pour les promotions en CAP. Nous avons réaffirmé que **nous demandons l'affichage dans GAIA de la note « A » ou « B » et que ce classement n'interdit pas, en CAP, la discussion des dossiers classés « B ».** Nous avons aussi rappelé que le problème des carrières chez les IT s'aggravera car les promotions sont liées au taux de recrutement qui sera en baisse les prochaines années (rigueur budgétaire et baisse des départs à la retraite). **Nous avons demandé que des mesures dérogatoires soient prises pour assurer un taux de promotions acceptable.**

Pour ce qui concerne la politique scientifique. Le PDG ne remet pas en cause l'Aviesan et les Itmo. L'Aviesan fait la programmation et l'ANR met en face les financements. Concernant les Comue, le PDG a tenu le même discours que son prédécesseur et que celui du PDG du CNRS. Nous regardons au cas par cas, il n'est pas question de se diluer, il n'y aura pas de « porosité des personnels ». Nous lui avons demandé si le PDG de l'Inserm a vocation à être le PDG d'Aviesan. Tout en admettant que l'Inserm est le principal opérateur en matière de recherche biomédicale au sein de l'Aviesan, il est resté évasif dans la réponse.

La question de l'évaluation a été évoquée. Sur ce point, rien de bien nouveau, **il a émis le souhait d'impliquer le CS et les CSS dans l'élaboration du prochain plan stratégique de l'organisme.**

Il s'agissait d'une prise de contact. La réunion n'a duré qu'une heure et demi. Le nouveau PDG n'étant pas hautain comme son prédécesseur, l'ambiance était détendue. Il n'en reste pas moins qu'Yves Levy en est resté à des généralités avançant qu'il n'était à la tête de l'Inserm que depuis de deux semaines. Certes, mais en tant qu'ex conseiller de G Fioraso, Y Levy a participé à l'élaboration de la politique du gouvernement en matière de recherche et connaît bien tous les dossiers du biomédical dont ceux de l'Inserm.

En 2014, c'est le moment de se syndiquer au SNTRS-CGT !

Pour :

- *Se défendre*
- *Défendre notre statut*
- *Renforcer le service public de recherche*

Prenez contact avec notre syndicat :

SNTRS-CGT 7 rue Guy Môquet 94801 Villejuif

tél. : 01 49 58 35 81 Fax : 01 49 58 35 33

Mél : sntrsins@vjf.cnrs.fr, Web : <http://sntrs.fr/>

Nom : Prénom : _____

Adresse du labo ou service : _____

Tél : _____

Mail : _____